

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2016

OBJET :

**Subvention à l'association
« Football club d'Essey-lès-Nancy »**

**Rapporteur : M. le MAIRE
Délibération n° 3**

EXPOSE DES MOTIFS

M. le MAIRE rappelle qu'il a été procédé au retrait du vote de la subvention de l'association « Football club d'Essey-lès-Nancy » lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2016, suite à l'intervention de M. LEINSTER, pour prévenir de tout risque de contentieux.

En effet, ce dernier indiquait que le groupe minoritaire « déplorait en outre que le budget 2016 prenne en compte une subvention expressément prohibée par les dispositions de l'art R113-3 du Code du Sport : une association sportive (qui n'est pas régie par la loi de 1901) ne peut recevoir quelque subvention que ce soit AVANT d'avoir été en mesure de faire apprécier ses bilans et comptes de résultat des 2 derniers exercices clos outre son budget prévisionnel : c'est-à-dire, donner des gages sérieux de viabilité et pérennité... Le Football CLUB d'ESSEY-LES-NANCY, en raison de sa création récente, ne remplit pas ces exigences ».

Pour autant, les activités de cette association présentent un intérêt communal manifeste, comptant notamment parmi ses 79 adhérents 47 enfants de moins de 10 ans. Cette association contribue à promouvoir les valeurs sportives auprès des plus jeunes de plus en plus consommateurs des réseaux sociaux.

C'est pourquoi, Mme la Députée de la circonscription et Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle ont été sollicités respectivement pour envisager une question au Gouvernement afin de connaître si le conseil municipal peut se soustraire à l'obligation d'annexer un 2^{ème} compte de résultat.

Or, par courrier du 14 avril 2016, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a indiqué que : « compte tenu de la création récente de l'association concernée (8 août 2015), la présentation de l'ensemble des pièces prévues par l'article R.113-3 ... constitue pour celle-ci une formalité impossible qui ne peut lui être imposée. Elle doit en fonction de sa situation réelle, fournir les documents dont elle dispose (éventuels bilans et compte de résultats 2015 et document prévisionnel relatif à l'utilisation de la subvention sollicitée) ».

Au regard de l'analyse sérieuse des services déconcentrés de l'Etat, le Conseil Municipal dispose dorénavant de nouveaux éléments pour se prononcer sur l'octroi d'une demande de subvention au profit de l'association « Football club d'Essey-lès-Nancy ».

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission « Jeunesse et Sport » en date du 2 juin 2016 et compte tenu que les actions de cette association présentent un intérêt communal manifeste, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 2 000 € au profit de l'association « Football club d'Essey-lès-Nancy ».

Il est précisé que les crédits inscrits au budget 2016, article 65748 - « Subvention aux associations », sont suffisants.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 1 contre (M. LEINSTER) et 4 abstentions (M. CAUSERO, pouvoir de MME POYDENOT, M. CLOMES, MME MATHIEU) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 24 juin 2016.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 juin 2016
- Convocation distribuée les :	10 juin 2016
- Affichage du compte-rendu le :	24 juin 2016
- Affichage du procès-verbal le :	23 septembre 2016

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO
Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à M. LAURENT
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- MME CADET à MME LEDROIT
- MME GEORG à M. MARSON
- M. DI TOMMASO à M. PERNOSSI
- MME POYDENOT à M. CAUSERO

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME PAGELOT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**